

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Attention : Heure des questions à 14 heures.

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
	1.	Communications M. le Président annonce que dès la semaine prochaine le contrôle de présence se fera à l'aide des badges dont les derniers sont distribués ce jour. Il annonce également que le nouveau site Internet de l'Etat est en fonction depuis samedi et comporte quelques bugs (liens inactifs, pages qui ont perdu leur contenu), mais que tout ce qui est lié à l'ordre du jour fonctionne.			
	2.	Dépôts Interpellations: Philippe Martinet, François Brélaz (2X)			
TRAITE	3.	(09_HQU_SEPT) Heure des questions du mois de septembre 2009, à 14 heures			
RENV-CE	4.	(09_INT_275) Interpellation Marc-Olivier Buffat intitulée les entreprises vaudoises de la construction méritent mieux que de jouer les seconds rôles. (Souhaite développer)			
RENV-CE	5.	(09_INT_276) Interpellation Fabienne Freymond Cantone demandant si le Canton veut enlaidir systématiquement les rives du lac. (Souhaite développer)			
RENV-CE	6.	(09_INT_277) Interpellation Michele Mossi et consorts relative aux investissements cantonaux en faveur du chemin de fer. (Souhaite développer)			
RENV-CE	7.	(09_INT_278) Interpellation Béatrice Métraux intitulée bienséance, respect et équité, trois concepts mis à mal dans cette campagne sur la réforme sécuritaire. (Souhaite développer)			
RENV-COM	8.	(09_MOT_079) Motion Jean-Michel Dolivo et consorts au nom du groupe AGT, pour une assurance cantonale prenant en charge les soins dentaires de base et la mise en place de policliniques dentaires régionales dans le canton. (Souhaite développer et demande le renvoi à commission avec plus de 20 signatures)			
RENV-COM	9.	(09_POS_143) Postulat Grégoire Junod et consorts pour un plan d'action de lutte contre la sous enchère salariale en lien avec la sous-traitance. (Souhaite développer et demande le renvoi à commission avec plus de 20 signatures)			

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-COM	10.	(09_POS_144) Postulat Filip Uffer et consorts pour une politique d'action sociale gérontologique favorisant la participation et l'autodétermination des personnes âgées. (Souhaite développer et demande le renvoi à commission avec plus de 20 signatures)			
RENV-COM	11.	(09_POS_148) Postulat Jérôme Christen et consorts intitulé Evitons de faire un hôpital pour les automobilistes. (Souhaite développer et demande le renvoi à commission avec plus de 20 signatures)			
OA	12.	(211) Exposé des motifs et projet de décret accordant un crédit d'investissement de CHF 5'700'000.- pour financer en 2009 des travaux de remise à niveau dans des hôpitaux privés reconnus d'intérêt public(1er débat) (1er débat): entrée en matière acceptée à l'unanimité. Art. 1 et 2 adoptés sans discussion. Fin du 1er débat. Une demande de 2ème débat immédiat est acceptée par 105 oui, 1 abstention et aucun avis contraire. (2ème débat): art. 1 et 2 adoptés sans discussion. En votation finale, le projet de décret est adopté à la majorité absolue des députés par 114 oui, sans abstention ni avis contraire. Fin du 2ème débat.	DSAS.	Martinet P.	
OA	13.	(212) Exposé des motifs et projet de décret accordant un crédit d'investissement de CHF 4'232'600.- pour financer en 2009 le remplacement de lits et de tables de nuit dans les hôpitaux privés reconnus d'intérêt public(1er débat) (1er débat): entrée en matière acceptée à l'unanimité. Art. 1 et 2 adoptés sans discussion. Fin du 1er débat. Une demande de 2ème débat immédiat est acceptée par 103 oui, 1 abstention et aucun avis contraire. (2ème débat): art. 1 et 2 adoptés sans discussion. En votation finale, le projet de décret est adopté à la majorité absolue des députés par 103 oui, 1 abstention et aucun avis contraire. Fin du 2ème débat.	DSAS.	Martinet P.	

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
TRAITE	14.	(GC 110) Demandes de grâce de O.G - N.S - ME.B - F.ADS - G. HH - H.A. Bulletins délivrés: 121 Bulletins rentrés: 121 Bulletins nuls: 0 Bulletins valables: 121 Majorité: 61 Grâce partielle accordés à O.G. avec 91 voix. Grâce refusée à N.S. par 107 voix, ME.B par 106 voix, F. ADS par 99 voix, G. HH par 93 voix, H.A. par 109 voix.			
OA	15.	(147) Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur les affaires extérieures 2008 Les conclusions de la commission thématique des affaires extérieures (adoption du rapport) sont adoptées à l'unanimité.	DFIRE.	Wehrli L.	
TRAITE	16.	(00) Réponse du Conseil d'Etat aux observations de la Commission des finances sur le budget 2009 Tous départements: réponse à la 1ère observation acceptée à l'unanimité. DFJC: réponse à la 2ème observation acceptée à l'unanimité, réponse à la 3ème observation acceptée à l'unanimité, réponse à la 4ème observation acceptée à l'unanimité, réponse à la 5ème observation acceptée à l'unanimité. DINT: réponse à la 6ème observation acceptée à l'unanimité.	DFIRE.		
TRAITE	17.	(08_INT_144) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Michaël Buffat concernant la Caisse de pension de la ville de Lausanne et les incidences pour les finances de l'Etat de Vaud	DFIRE.		
TRAITE	18.	(09_INT_195) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Olivier Feller au nom du groupe radical concernant l'avenir des subventions versées par l'Etat de Vaud aux organisations affiliées à la CPCL	DFIRE.		

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
TRAITE	19.	(08_INT_158) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Bernard Borel demandant d'où venait la table ayant servi lors des accords de Lausanne et remise au gouvernement turc récemment par le Président de la Confédération	DFIRE		

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
OA+M	20.	<p>(218) Exposé des motifs et projet de décret ordonnant la convocation des électeurs pour définir le préavis du canton à la demande de suppression de la limitation dans le temps de l'autorisation d'exploitation de la centrale nucléaire de Mühleberg, et Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la motion Yves Ferrari et consorts au nom du groupe des Verts « Mühleberg : Pour que le peuple ait le dernier mot », et Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Raphaël Mahaim au nom du groupe des Verts : « Une fissure nucléaire dans les droits démocratiques ? » et Détermination Yves Ferrari et Jean-Christophe Schwaab relative aux mesures prises par le Conseil d'Etat pour que les entreprises productrices d'électricité en mains du canton appliquent l'article 56 de la Constitution cantonale visant à se passer de l'énergie nucléaire(2ème débat)</p> <p>(2ème débat): art. 1 adopté, art. 2, amdt Venizelos accepté par 65 oui, 62 non et 4 abstentions. Au vote nominal, l'amdt est accepté par 66 oui, 64 non et 2 abstention (=> 3ème débat à suivre). L'art. 2 amendé est refusé par 66 oui, 67 non et 1 abstention par la voix prépondérante du Président. Au vote nominal, l'art. amendé est refusé par 66 oui, 67 non et 1 abstention par la voix prépondérante du Président. Après une longue discussion sur la validité ou non du vote négatif sur l'art. 2 amendé, une réouverture de la discussion sur l'art. 2 est demandée par motion d'ordre. Au vote, la motion d'ordre visant à revoter sur l'art. 2 à 14h est adoptée par 90 oui, 23 non et 17 abstentions. En réouverture de séance à 14h, M. le Président précise les modalités du traitement de cet objet: réouverture de la discussion sur l'art. 2, après le vote de l'amdt Venizelos, qui n'est pas remis en cause et considéré comme adopté en 2ème débat. La discussion portera donc uniquement sur l'art. amendé. Elle reprendra après l'heure des questions. Réouverture de la discussion et nouveau vote sur l'art. 2 amendé: l'art. est accepté par 70 oui, 61 non et 3 abstentions. Art. 3 accepté. Fin du 2ème débat. Demande de 3ème débat en urgence (majorité des 2/3 des députés requise) acceptée par 92 oui, 30 non et 9 abstentions. (3ème débat):version 1er débat (non) opposée à la version du 2ème débat (oui): la version du 2ème débat est préférée par 67 oui, 64 non et 1 abstention. Au vote nominal, la version du 2ème débat est préférée par 69 oui, 64 non et 1 abstention.</p>	DSE.	Favez J.M.	

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
		En vote final, le projet de décret est adopté par 69 oui, 59 non et 6 abstentions. Fin du 3ème débat. Il n'est pas nécessaire de traiter le rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la motion Yves Ferrari, l'objet étant traité dans l'exposé des motifs et projet de décret. La réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Raphaël Mahaim est traitée.			
RET	21.	(09_RES_022) Résolution Jean-Michel Favez au nom de la commission qui a traité l'EMPD 218 M le député Favez retire sa résolution.			
REF	22.	(09_RES_021) Résolution Jérôme Christen et consort au sujet des relations entre Confédération et Cantons et de l'affaire Kadhafi La résolution n'est pas débattue car elle n'est pas soutenue par au moins 20 députés.			
RENV-COM	23.	(09_POS_145) Postulat Jean-François Cachin et consorts pour la rédaction d'un règlement, voire de directives cantonales pour l'organisation du service sanitaire lors de manifestations. (Souhaite développer et demande le renvoi au Conseil d'Etat avec plus de 20 signatures) La prise en considération immédiate du postulat est refusée par 25 oui, 31 non et 24 abstentions.			
RENV-COM	24.	(09_POS_149) Postulat José Durussel et consorts visant à réduire les accidents dus à la présence de gibier sur les routes vaudoises. (Souhaite développer et demande le renvoi au Conseil d'Etat avec plus de 20 signatures) La prise en considération immédiate et le renvoi au Conseil d'Etat du postulat ne peut être tranchée après un vote avec 41 oui, 41 non et 16 abstentions. Une demande de vote nominal est acceptée sans que M. le Président n'ait à trancher. Au vote nominal, la prise en considération immédiate est refusée par 45 oui, 56 non et 11 abstentions.			

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
OA	25.	<p>(180) Exposé des motifs et projets de décrets accordant</p> <ul style="list-style-type: none"> - un crédit de CHF 1'352'000.- destiné à financer la réfection des toitures des bâtiments du Bugnon 9 (aile nord) et du Bugnon 7A, - un crédit additionnel de CHF 1'111'500.- au crédit d'ouvrage de CHF 1'582'000.- (décret du 26 avril 2005, objet 200170) pour les travaux urgents d'assainissement du grand auditoire du bâtiment du Bugnon 9 et dans le local de chaufferie - un crédit additionnel de CHF 449'000.- au crédit d'ouvrage de CHF 1'582'000.- (décret du 26 avril 2005, objet 200170) pour les travaux urgents d'entretien et d'assainissement de l'infrastructure de préparation et de conservation des corps pour l'enseignement de l'anatomie et pour la formation post-graduée - un crédit additionnel de CHF 662'000.- au crédit d'ouvrage de CHF 10'547'000.- (décret du 26 avril 2005, objet 200162) pour des travaux complémentaires liés au mauvais état du système structurel du bâtiment Bugnon 7 (2ème débat) <p>(2ème débat): 1er projet de décret: art. 1 et 2 adoptés sans discussion. 2ème projet de décret: art. 1 et 2 adoptés sans discussion 3ème projet de décret: art. 1 et 2 adoptés sans discussion. 4ème projet de décret: art. 1 et 2 adoptés sans discussion. En vote final unique sur les 4 projets de décret, ceux-ci sont adoptés à l'unanimité. Fin du 2ème débat.</p>	DFJC.	Volet P.	

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-COM	26.	(09_POS_146) Postulat Christine Chevalley et consorts au nom des groupes radical, libéral et UDC, pour la transparence sur l'école actuelle et sur celle de demain et demandant un préalable indispensable à toute réforme du système scolaire vaudois. (Souhaite développer et demande le renvoi au Conseil d'Etat avec plus de 20 signatures) Une demande de renvoi en commission (oui) est opposée à la prise en considération immédiate du postulat et à son renvoi au Conseil d'Etat (non): par 54 oui, 55 non et aucune abstention (par la voix prépondérante du président), la prise en considération immédiate est préférée. Au vote nominal, le renvoi en commission est préférée par 59 oui, 58 non et aucune abstention. Un député étant non votant, une motion d'ordre est proposée pour voter à nouveau. Par 62 oui, 58 non et 5 abstentions, la motion d'ordre est acceptée. Au vote nominal, la motion d'ordre est refusée par 58 oui, 61 non et 4 abstentions.			
RENV-COM	27.	(09_MOT_080) Motion Marc-Olivier Buffat et consorts au nom des groupes radical et libéral, au sujet de l'enseignement du français et des mathématiques dans le projet de Plan d'étude romand PER. (Souhaite développer et demande le renvoi au Conseil d'Etat avec plus de 20 signatures) Une demande de renvoi en commission (oui) est opposée à la prise en considération immédiate de la motion et à son renvoi au Conseil d'Etat (non): la demande de renvoi en commission est préférée par 85 oui, 28 non et 5 abstentions.			
RENV-COM	28.	(09_MOT_081) Motion Jean-Marie Surer et consorts au nom des groupes radical, libéral et UDC, pour davantage de respect et de sérénité au sein de l'école publique. (Souhaite développer et demande le renvoi au Conseil d'Etat avec plus de 20 signatures) Le motionnaire développe et demande directement le renvoi en commission et non le renvoi au Conseil d'Etat. Soutenue par 20 signatures, la motion est ainsi renvoyée en commission.			

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-T	29.	(09_MOT_082) Motion Jean Christophe Schwaab et consorts pour une offensive de formation continue, demandant des bons de formation de 5000.- Fr. pour tous les titulaires de CFC. (Souhaite développer et demande le renvoi à commission avec plus de 20 signatures)			15/09/2009
RENV-T	30.	(09_INT_214) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation André Chatelain et consort concernant l'intérêt du Canton de Vaud de rester membre de la HES-SO	DFJC.		15/09/2009
RENV-T	31.	(09_INT_212) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Yves Ferrari et consort concernant les énergies renouvelables versus la FRE et la HES-SO	DFJC.		15/09/2009
RENV-T	32.	(09_INT_208) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Catherine Labouchère et consorts concernant la pénurie de personnel dans les crèches	DFJC.		15/09/2009
RENV-T	33.	(09_INT_215) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Christine Chevalley et consorts concernant les grands réseaux LAJE - du rêve à la réalité...	DFJC.		15/09/2009
RENV-T	34.	(09_MOT_070) Motion Florence Golaz au nom du groupe socialiste concernant l'école secondaire - passons à un système avec de véritables niveaux de formation	DFJC	Schwab C. (Majorité), Haury J.A. (Minorité)	15/09/2009
RENV-T	35.	(149) Exposé des motifs et projet de loi sur la promotion de l'enfance et de la jeunesse (LPEJ)(1er débat)	DFJC.	Dufour C.E.	15/09/2009

Le (La) président-e :

Le (La) secrétaire :